



Arrêté du 23 mai 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture d'une session de concours internes pour le recrutement d'ingénieurs de recherche à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA)

NOR : RIAH2313454A
JORF n°0134 du 11 juin 2023
Texte n° 60

Version initiale

Par arrêté du président-directeur général de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique en date du 23 mai 2023 :

I. - Est autorisée au titre de l'année 2023 l'ouverture d'un concours interne à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) pour pourvoir les emplois vacants ou susceptibles d'être vacants dans le grade suivant :
Concours n° CI-IR-2023 :

- vingt ingénieurs de recherche dans les BAP E, F, G, J :

BAP E : informatique, statistiques et calcul scientifique ;
BAP F : culture, communication, production et diffusion des savoirs ;
BAP G : patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention ;
BAP J : gestion et pilotage.

II. - La date d'ouverture des inscriptions est fixée au 12 juin 2023. La date de clôture des inscriptions est fixée au 11 septembre 2023. A compter de cette date, les candidats doivent :

- soit s'inscrire en ligne, par voie télématique sur le site internet d'INRIA <https://www.inria.fr/fr/concours-internes> du 12 juin au 11 septembre 2023 ;
- soit demander un dossier de candidature au format papier par courrier jusqu'au 11 septembre 2023 le cachet de la poste faisant foi ou retirer un dossier papier jusqu'au 11 septembre 2023 avant 16 heures auprès de la direction des ressources humaines (cf. annexe). Aucune demande par mail ou téléphone ne sera prise en compte ;
- dans le cadre d'une candidature en ligne, avoir terminé leur inscription électronique le 11 septembre 2023, à minuit heure française ;
- dans le cadre d'une candidature papier, avoir déposé leur dossier au service des ressources humaines du choix d'affectation (cf. annexe) jusqu'au 11 septembre 2023 avant 16 heures, ou l'avoir envoyé par voie postale au plus tard le 11 septembre 2023, le cachet de la poste faisant foi, au service des ressources humaines du choix d'affectation (cf. annexe).

Tout dossier transmis hors délai, incomplet ou insuffisamment affranchi sera automatiquement rejeté.

III. - Les candidats résidant dans l'une des collectivités mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, îles Wallis et Futuna, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie) ou à l'étranger, en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite bénéficient, à leur demande, du recours à la visioconférence pour le déroulement de l'audition. Pour bénéficier de la visioconférence, les candidats en situation de handicap, les femmes en état de grossesse ainsi que les personnes dont l'état de santé rend nécessaire le recours à la visioconférence doivent produire le certificat médical délivré par un médecin agréé et comportant la mention de l'aménagement relatif à la visioconférence.

Ils doivent en faire la demande par écrit auprès du service des ressources humaines référent du concours concerné (cf. liste en annexe) au plus tard dans un délai de deux jours ouvrés à compter de la réception de la convocation à l'audition. A titre exceptionnel, lorsque l'urgence le justifie, un candidat pourra être autorisé à bénéficier du recours à la visioconférence même si sa demande est formulée après cette date, sous réserve de l'accord d'INRIA.

La demande de mise en place de visioconférence doit être réalisée conformément à la procédure mise en place par INRIA et disponible sur le site internet d'INRIA dans le respect des garanties prévues par l'arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat.

IV. - Conformément au décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap, les candidats demandant un aménagement d'épreuves doivent transmettre un certificat médical, établi par un médecin agréé, au plus tard trois semaines avant le déroulement des épreuves soit le 11 août 2023.

V. - Une décision du président-directeur général de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique fixera la date et le lieu de déroulement des épreuves ainsi que la liste des candidats admis à concourir.

Annexe

ANNEXE

INRIA, direction des ressources humaines, service recrutement et carrière, bâtiment 14, bureau 29, Domaine de Voluceau, Rocquencourt, BP 105, 78153 Le Chesnay Cedex, France.

Service des ressources humaines du centre de recherche INRIA de Bordeaux-Sud-Ouest, 200, avenue de la Vieille-Tour, 33405 Talence Cedex.

Service des ressources humaines du centre de recherche INRIA de Grenoble-Rhône-Alpes, Inovallée, 655, avenue de l'Europe, Montbonnot, 38334 Saint-Ismier Cedex.

Service des ressources humaines du centre de recherche INRIA de Lille, Nord Europe, Parc scientifique de la Haute-Borne, 40, avenue Halley bât. A, Park Plaza, 59650 Villeneuve-d'Ascq.

Service des ressources humaines du centre INRIA de Lyon, campus La Doua Villeurbanne bâtiment CEI-2, 56, boulevard Niels-Bohr, CS 52132, 69603 Villeurbanne, France.

Service des ressources humaines du centre de recherche INRIA de Nancy, Grand Est, INRIA Lorraine/Loria, Technopôle de Nancy Brabois, campus scientifique, 615, rue du Jardin-Botanique, 54602 Villers-lès-Nancy Cedex.

Service des ressources humaines du centre de recherche INRIA de Paris, 2, rue Simone-Iff, CS 42112, 75589 Paris Cedex 12.

Service des ressources humaines du centre de recherche INRIA de Rennes, Bretagne Atlantique, INRIA Rennes/Irisa, campus universitaire de Beaulieu, 35042 Rennes Cedex.

Service des ressources humaines du centre de recherche INRIA de Saclay, Ile-de-France, 1, rue Honoré-d'Estienne-d'Orves, bâtiment Alan Turing, campus de l'Ecole Polytechnique, 91120 Palaiseau.

Service des ressources humaines du centre de recherche INRIA de Sophia-Antipolis, Méditerranée, 2004, route des Lucioles, BP. 93, 06902 Sophia-Antipolis Cedex.

Service des ressources humaines du siège d'INRIA, Domaine de Voluceau, Rocquencourt, BP. 105, 78153 Le Chesnay Cedex.